

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **4 juillet 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M<sup>me</sup> Janye Tremblay, conseillère Siège 4

À 19 h 31, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 3

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :
  - 5<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2023 – SÉANCE ORDINAIRE
  - 19<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
  - 6.2 ACCEPTATION DU JUGEMENT DE L'HONORABLE JUGE MARTIN DALLAIRE – CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DOSSIER ISOFOR INC. ISO150-17-004566-227
  - 6.3 CONCIERGERIE CENTRE COMMUNAUTAIRE
7. VOIRIE
  - 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
  - 7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO.1 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION

MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL

7.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL NO KUZ22667

7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY (2<sup>E</sup> RANG) – PROGRAMME PAVL

7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT D'ÉCHAFAUDAGE INDUSTRIEL INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

7.6 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES MT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

8. URBANISME

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F

~~8.2 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOT 6 574 896 DU CHEMIN BONNEAU~~

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023

9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN – PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

10.2 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT DU SYSTÈME DE NOTIFICATION DE MASSE (CITAM)

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE RENOUELEMENT ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

11.2 DEMANDE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE (EAL)

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PERIODE DE QUESTIONS

14. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

## **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION N°265.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y retirant le point suivant:

Retrait: 8.2 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT  
– LOT 6 574 896 DU CHEMIN BONNEAU

## **2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET DU 19 JUIN 2023**

### **RÉSOLUTION N°266.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 5 et du 19 juin 2023;

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal tenues le 5 juin et 19 juin 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

## **3. APPROBATION DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION N° 267.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de mai 2023, au montant de 1 093 025,57 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 14 144,15 \$ totalisant la somme de 1 107 169,72 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 28 mai 2023 au 24 juin 2023 soient acceptés au montant de 44 252,23 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de juin 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

## **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

Monsieur Marc Lavoie, conseiller, fait mention de la prochaine activité du Comité des loisirs soit le Concours de pêche qui aura lieu le samedi 12 août 2023 à la Marina de Saint-Charles-de-Bourget.

Monsieur Bernard St-Gelais, Maire, félicite Mme Sophie Tremblay, conseillère, pour sa nomination en tant qu'élue municipale de l'année par le Réseau BIBLIO du Saguenay Lac-Saint-Jean.

## **5. CORRESPONDANCE**

Lettre du Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui invite Monsieur le Maire à participer au *Palmarès littéraire...des maires!* qui aura lieu pendant le Mois des bibliothèques publiques, en octobre.

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique*

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE RÉSOLUTION N°268.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. F12841 en date du 30 juin 2023 de GEMEL, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;

QUE la somme de 80 500,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

### **6.2 ACCEPTATION DU JUGEMENT DE L'HONORABLE JUGE MARTIN DALLAIRE – CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DOSSIER ISOFOR INC. ISO150-17-004566-227 RÉSOLUTION N°269.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a été impliquée dans un litige avec Isofor Inc. pour le dossier de construction du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT la conférence de règlement à l'amiable tenue le 29 juin 2023 au terme de laquelle un règlement est intervenu;

CONSIDÉRANT QUE cet accord permettra de mettre fin au litige de manière satisfaisante;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte l'entente de règlement à l'amiable dans le cadre du différend susmentionné;

- QUE la somme de 38 125,00 \$ soit acceptée;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget se conforme aux termes et conditions de l'entente de règlement, et s'engage à agir de bonne foi pour sa mise en œuvre.

### **6.3 CONCIERGERIE CENTRE COMMUNAUTAIRE** **RÉSOLUTION N°270.23**

- CONSIDÉRANT le grand achalandage au Centre communautaire;
- CONSIDÉRANT la tenue du Camp de jour du lundi au vendredi en saison estivale;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'augmenter les heures de conciergerie au Centre communautaire à un maximum de 2 h / jour pour la saison estivale et à procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager supplémentaire au besoin.

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

### **7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL** **RÉSOLUTION N° 271.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1808908 en date du 8 juin 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure route Laberge et 4e rang Ouest;
- QUE la somme de 4 562.63 \$ plus taxes soit acceptée;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

### **7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N°.1 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL** **RÉSOLUTION N° 272.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°. 1 d'Excavation Boulanger Inc., pour l'exécution des travaux de réfection majeure Route Laberge et 4e rang Ouest tel que recommandé par M. Maxime Mailloux, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils ltée, le tout en date du 28 juin 2023;

QUE le décompte se lit comme suit :

Travaux contractuels exécutés en date du 28 juin 2023 :	846 511.54 \$
Retenue de 10% :	<u>(84 651.15) \$</u>
Total du présent décompte excluant les taxes :	<b>761 860.38 \$</b>

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**7.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL N° KUZ22667**  
**RÉSOLUTION N° 273.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une aide financière maximale de 4 378 620 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'implantation des piquets de chaînage par l'entrepreneur, il a été observé que les travaux se terminaient à une distance de 143 m avant les limites de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget et de la municipalité de Saint-Nazaire dans le 4<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QU' aucune intervention n'était prévue pour cette zone puisqu'elle n'était pas incluse dans le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire effectuer les travaux afin de ne pas garder ce tronçon orphelin;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de modification du projet de réfection majeure du 4<sup>e</sup> Rang O. conformément au plan révisé préparé par M. Maxime Mailloux, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils ltée;

QUE la somme estimée des changements de 29 555.82 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier et à faire parvenir la demande de modification du projet au Ministère.

**7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY (RANG 2) – PROGRAMME PAVL**  
**RÉSOLUTION N° 274.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1809501 en date du 12 juin 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau ruisseau Ludger-Harvey (2<sup>e</sup> Rang);

QUE la somme de 7 643.80 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT D'ÉCHAFAUDAGE INDUSTRIEL INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**  
**RÉSOLUTION N° 275.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 061417 en date du 31 mai 2023 d'Échafaudage Industriel Inc., pour l'installation d'un bâtiment Mégadome pour l'entreposage du sable d'hiver dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE la somme de 35 192.58 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à à procéder au paiement de ladite demande.

**7.6 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES MT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**  
**RÉSOLUTION N° 276.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une aide financière maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QU' avec cette aide financière, la Municipalité a procédé à l'installation d'un bâtiment Mégadome pour l'entreposage du sable d'hiver;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'installer de l'éclairage pour optimiser le projet;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de Services Énergétiques MT pour l'installation d'un luminaire sur le mégadôme et autres travaux électriques reliés au projet au prix de 2 495,00 \$ plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

## **8. URBANISME**

### **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F** **RÉSOLUTION N° 277.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n° 404.23 modifiant le règlement de zonage n°. 305.14 relativement à l'implantation d'une résidence de basse densité en bordure d'un chemin entretenu à l'année dans l'affectation forestière et à la création de la zone 122F;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE le conseil prenne acte que M. Jacques Gauthier, conseiller s'est retiré de ladite décision en considération de son conflit d'intérêts;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023** **RÉSOLUTION N° 278.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1812897 en date du 22 juin 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 10 155,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN –  
PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023  
RÉSOLUTION N° 279.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sohpie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1662651 en date du 12 juin 2023 de la Firme SNC Lavalin Inc. représentée par M. François Tremblay, hydrogéologue pour le projet de recherche en eau potable sur le territoire de la Municipalité;

QUE la somme de 3 100,48 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

**10.1 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER  
RÉSOLUTION N° 280.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche un nouveau pompier, soit Monsieur Christophe Lessard-Lavoie;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise son inscription à l'École nationale des pompiers du Québec.

**10.2 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU  
SYSTÈME DE NOTIFICATION DE MASSE (CITAM)  
RÉSOLUTION N° 281.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire renouveler le contrat de service pour le logiciel d'alertes et de notification de masse (CITAM) qui viendra à échéance le 03 août 2023;

CONSIDÉRANT l'importance du service CITAM en cas de communication d'urgence avec la population de la Municipalité;

POUR CES RAISONS,  
IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de renouveler le contrat de service pour le logiciel d'alertes et de notification de masse (CITAM) pour les 3 prochaines années;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

## **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** **RÉSOLUTION N° 282.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sohpie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne renouvelle pas son adhésion au Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable pour 2023.

### **11.2 DEMANDE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE (EAL)** **RÉSOLUTION N° 283.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sohpie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de l'Équipe d'animation locale (EAL) afin d'imprimer gratuitement un communiqué qui sera envoyé à toute la population de la Municipalité.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

NIL

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 03 et s'est terminée à 20 h 05;

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 juillet 2023.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière